

Pour l'achat d'un Smartphone
HTC Sensation XE ou XL
 et d'un casque Beats Audio™
 HTC vous rembourse **50€*** !



htc
 quietly brilliant

Entre le 2 janvier et le 4 avril 2012



htc.com/fr

*Voir modalités au dos ou sur www.htc.com/fr. Une seule participation par personne et par foyer. DAS HTC Sensation XL = 0.315 W/kg - DAS HTC Sensation XE = 0.358 W/kg. « Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. »

Comment le consommateur peut-il bénéficier de l'offre de remboursement HTC ?

- Pour bénéficier de l'offre de remboursement, il vous suffit de remplir le bulletin de participation ci-dessous avec vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et e-mail, et de le renvoyer sous 15 jours suivant la date du deuxième achat, cachet de La Poste faisant foi, accompagné des documents suivants:
 - une photocopie de la facture d'achat du téléphone HTC Sensation XE ou XL, où la référence et la date d'achat du produit concerné par l'offre seront entourées,
 - la photocopie du code barre du téléphone à découper sur l'emballage du téléphone (ex : 4710937365405),
 - l'original de la preuve d'achat du casque Beats Audio™, où la référence et la date d'achat du produit concerné seront entourées,
 - l'original du code barre à découper sur la boîte du casque Beats Audio™.
- Le dossier complet doit alors être adressé sous enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur à l'attention de :

TLC Marketing France
Offre de remboursement HTC Beats 50€
 92 avenue de Wagram
 75017 Paris

Toute demande illisible, postée hors délai ou incomplète sera considérée comme nulle et retournée à son expéditeur.

- Le remboursement sera effectué sous 8 semaines environ à partir de la date de votre demande par lettre chèque envoyée par courrier postal. Le remboursement se fera dans la limite d'un remboursement par foyer et par personne ou par Siren.

Bulletin de participation

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone en journée: _____

Téléphone portable : _____

Email : _____

Souhaitez-vous recevoir des offres de la part de HTC ? OUI NON

Possédez-vous déjà un produit HTC ? OUI NON

Tous les champs sont obligatoires. Toute demande incomplète ne sera pas traitée. Offre soumise à conditions. Opération valable du 02/01/2012 au 04/04/2012. Les informations vous concernant sont traitées conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 06/01/78. Vous bénéficiez de ce titre un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès des TLC Marketing France - Offre de remboursement HTC - Beats 50€ - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris.



htc
 quietly brilliant

Conditions générales de l'offre de remboursement HTC - Beats 50€ :

1. L'offre présente concerne le remboursement de 50€ par HTC, pour l'achat d'un Smartphone de la référence HTC Sensation XE ou XL porteurs de l'offre, en boîte nue sans abonnement ou avec un abonnement, et d'un casque de la marque Beats Audio™, entre le 2 janvier et le 4 avril 2012 inclus. L'achat du téléphone HTC Sensation XE ou XL devra se faire dans les magasins participant à l'opération basés en France Métropolitaine ou dans les DOM-TOM. Le casque Beats Audio™ peut être acheté dans tous les points de vente revendeurs de la marque Beats. Il n'y a pas d'obligation d'achat simultané dans le même point de vente.

2. Cette offre est ouverte aux consommateurs résidents de France Métropolitaine et DOM TOM, âgés de 18 ans et plus, à l'exception des employés de HTC, TLC Marketing, Beats Audio™, et de leurs agents et distributeurs. Elle est limitée à un remboursement par personne et par foyer ou par Siren et, est non cumulable avec les conditions obtenues dans le cadre d'appels d'offre.

3. Afin de recevoir son remboursement, le consommateur devra remplir intégralement le bon de participation, disponible en magasin ou téléchargeable sur le site Internet d'HTC www.htc.com/fr, avec ses nom, prénom, coordonnées, e-mail et numéro de téléphone, et joindre au dossier les documents suivants :

- une photocopie de la facture d'achat du téléphone HTC Sensation XE ou XL, où la référence et la date d'achat du produit concerné par l'offre seront entourées,
- la photocopie du code barre du téléphone à découper sur l'emballage du téléphone (ex : 4710937365405),
- l'original de la preuve d'achat du casque Beats Audio™, où la référence et la date d'achat du produit concerné seront entourées,
- l'original du code barre à découper sur la boîte du casque Beats Audio™,

Le tout devra ensuite être envoyé sous enveloppe suffisamment affranchie au tarif en vigueur, dans les quinze (15) jours suivant la date du deuxième achat, cachet de La Poste faisant foi à l'attention de : TLC Marketing France - Offre de remboursement HTC - Beats 50€ - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris. Aucune participation ne sera prise en compte après le 19 avril 2012. NB : En cas d'achat sur Internet et si la facture d'achat n'est pas parvenue à temps au consommateur, ce dernier devra renvoyer à TLC Marketing, dans les 15 jours suivant la date d'achat du produit concerné, les éléments cités ci-dessus ainsi que l'e-mail de confirmation d'achat du Smartphone HTC Sensation XE ou XL, ou du casque Beats Audio™, en indiquant la date d'achat. Si le consommateur

ne peut imprimer cet email de confirmation, il devra l'envoyer par mail, également dans les 15 jours suivant la date d'achat du produit concerné, à service.consommateurs@tlcmarketing.com (Objet : Offre de remboursement HTC - Beats 50€ / Nom et prénom du consommateur) l'e-mail de confirmation d'achat du Smartphone HTC Sensation XE ou XL, ou du casque Beats Audio™, en indiquant la date d'achat. Une fois la facture reçue, le consommateur devra l'envoyer à TLC Marketing France - Offre de remboursement HTC - Beats 50€ - 92 avenue de Wagram - 75017 Paris.

4. Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, envoyée après la date limite, ou ne répondant pas aux conditions de l'offre sera considérée comme nulle et il ne sera donné aucune suite. Les frais d'envoi et de copies des documents sont à la charge du consommateur. Il recevra sa lettre chèque par courrier postal sous 8 semaines à compter de la réception de sa demande.

5. La présente offre promotionnelle est régie par la législation française. En renvoyant le bon de participation valide, le bénéficiaire accepte les présents termes et conditions.

6. Aucune compensation de quelque sorte que ce soit n'est possible pour cette offre.

7. Offre fournie par TLC Marketing France : 92 avenue de Wagram - 75017 Paris, immatriculée au RCS 491 414 306. Toute correspondance concernant la présente offre promotionnelle doit être adressée à cette adresse sous la référence : Offre de remboursement HTC - Beats 50€.

8. Organisateur : HTC France SAS - 47 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt - France

9. En cas de circonstances imprévues et indépendantes de sa volonté, HTC se réserve le droit d'annuler la présente offre. TLC se réserve le droit de modifier ces conditions générales à tout moment

10. Pour toute question, veuillez contacter notre service consommateurs au 01 70 61 46 95 - ouverte du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30 hors jours fériés, appel non surtaxé - tarif variable selon l'opérateur - ou via l'adresse service.consommateurs@tlcmarketing.com.

